



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 8 novembre 2025

Monsieur l'Administrateur,

L'organisation prochaine au sein du Collège de France du colloque intitulé « Palestine et Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines » fait l'objet d'une vive polémique.

Sans préjuger des propos qui seront effectivement tenus, je ne peux que constater à la lecture du programme un parti pris sur un sujet délicat et fortement polémique, et je ne peux que regretter l'impact durable que son organisation est susceptible d'avoir sur l'image de votre institution. Au vu de ce programme, je doute que vous soyez en mesure de garantir un débat où le pluralisme des idées puisse pleinement s'exprimer. Cependant, ni les sujets qui y seront discutés, ni la liste des intervenants ne peuvent justifier une intervention du ministère visant à empêcher la tenue de cette manifestation scientifique. Une telle intervention serait contraire aux principes fondamentaux de notre État de droit.

Les libertés académiques constituent l'un des fondements de notre démocratie et de notre République. En ma qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'en suis le garant. L'article L. 952-2 du code de l'éducation dispose que « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. » C'est mon rôle de le faire respecter, et ce y compris dans le contexte de ce colloque, bien que je sois personnellement en profond désaccord avec l'angle retenu par celui-ci.

À cet égard, je souhaite appeler votre attention sur les avis rendus par le Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constituent un cadre de référence pour l'ensemble de la communauté académique.

.../...

Monsieur Thomas RÔMER
Administrateur du Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot
75231 Paris cedex 05

Dans son avis du 21 mai 2021 relatif aux libertés académiques, le Collège de déontologie a rappelé que « Le débat ouvert est une composante de la liberté académique. Aussi, dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les différents arguments et positions doivent-ils pouvoir s'exprimer au travers d'échanges menés sans exclusive ni intimidation. Comme les travaux des enseignants-chercheurs, les rencontres et les débats ont à être organisés d'une manière respectueuse du pluralisme des idées et des opinions et dans le souci de l'intégrité scientifique. ».

Le Collège précise également dans ce même avis que « Ceux qui invitent ont à faire preuve de vigilance et de responsabilité. Il est attendu de ceux qui sont invités un comportement respectueux des traditions universitaires. »

Il m'apparaît essentiel que le Collège de France, au regard de son prestige et de son histoire, s'engage à garantir un débat où le pluralisme des idées puisse pleinement s'exprimer, conformément aux principes rappelés par le collège de déontologie et aux traditions universitaires qui fondent l'excellence de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

La décision de maintenir ce colloque relève de la pleine responsabilité du Collège de France. C'est l'institution et les organisateurs de cette manifestation scientifique qui engagent leur responsabilité dans les conditions de sa tenue et dans le respect de la loi et des principes déontologiques applicables à l'ensemble de la communauté académique, et à qui il revient de garantir que ne s'y dérouleront pas des dérives ou des incidents qui seraient contraire à la loi et à l'ordre public.

Le Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche se tient à votre disposition pour examiner cette question avec toute l'attention nécessaire, si vous le jugez utile.

Je vous invite, si vous l'estimez opportun, à prendre contact avec son président afin d'échanger sur les modalités d'organisation de débats scientifiques garantissant le respect du pluralisme des idées et des opinions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe BAPTISTE